

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Kim Bouvrette

<https://www.cadre21.org/membres/a5f00c5536bb040f49e0d27b>

Date d'obtention : 2022-10-19 14:09:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lors d'un signalement, l'intervenant doit d'abord recueillir les informations auprès de la victime ou du témoin afin d'évaluer la nature, l'intention et l'étendue de l'événement. Pour se faire, il utilisera la grille d'évaluation SEXTO. Lors de sa collecte de données, il est primordial que l'intervenant ait une attitude bienveillante et rassurante auprès des personnes impliquées.

L'intervenant devra ensuite valider les informations auprès d'autres élèves impliqués ou témoins, si tel est le cas.

Si l'intervenant évalue que l'incident est de nature criminelle ou malveillante, il doit communiquer avec le service de police.

L'intervenant poursuit l'évaluation en rencontrant l'instigateur afin d'obtenir sa version et comprendre son intention.

À tout moment durant son enquête, si l'intervenant a un doute que du matériel compromettant se retrouve sur un appareil, il doit immédiatement le confisquer et éviter de le consulter.

Que ce soit un incident malveillant ou impulsif, l'intervenant doit communiquer avec le service de police et se référer à la politique de son établissement.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tous les cas, il est important de:

- Rassurer la victime et les témoins ayant une attitude de bienveillance et sans jugement.
- Remplir la grille d'évaluation de l'incident afin d'effectuer une bonne analyse de la nature et l'intention du geste posé.
- Informer le service de police suite à l'analyse de la situation
- Ne jamais consulter le matériel contenu dans l'appareil électronique
- Confisquer l'appareil le plus rapidement possible afin d'éviter la propagation
- Veiller à préserver la confidentialité.

-

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape que j'anticipe être la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto est la première rencontre avec la victime. Les questions incluent dans la grille d'évaluation sont susceptibles de générer des émotions désagréables pour la personne, lui faire vivre de la honte ou un malaise face à l'intervenant. C'est la raison pour laquelle il est primordial d'avoir un ton réconfortant et sans jugement. Il est également important de rassurer la personne qu'elle n'est pas seule et que nous l'accompagnerons tout au long du processus.